

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022
DELIBERATION N° DE-2022-025

L'an deux mil vingt deux, le 10 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h49.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUÉ à M. ETCHEGARAY ; M. CORRÉGÉ à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE ; Mme MOTHEs à M. ERREMUNDEGUY ; M. ETCHETO à Mme DUPREUILH ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN.

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget annexe des fêtes et temporada - budget primitif.

Ce budget annexe comporte uniquement une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 4 053 K€, soit 2 970 K€ pour l'organisation des fêtes traditionnelles et 1 083 K€ pour la temporada.

Pour les fêtes traditionnelles, les dépenses proposées totalisent 2 970 K€, soit quasiment le même niveau qu'au compte administratif 2019 (2 961 K€), dernière année de tenue des fêtes.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 577 K€ sont consacrés aux animations;
- 987 K€ à la sécurité;
- 337 K€ aux secours;
- 230 K€ à la propreté;
- 337 K€ à la logistique et 79 K€ à la communication.

Il s'y ajoute un montant évalué à 423 K€ pour le dispositif de gestion des entrées payantes ("Pass Fêtes").

Les recettes du droit d'accès au périmètre des fêtes sont inscrites à hauteur de 1 330 K€, correspondant au niveau réalisé en 2019. Les autres recettes directement encaissées par la Ville représentent 590 K€ ; elles correspondent notamment aux droits d'occupation du domaine public appliqués aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants (560 K€), ainsi qu'à la billetterie des courses de vaches (30 K€). Les partenariats devraient générer 100 K€ de recettes. Il est rappelé que cette activité s'équilibre par le versement d'une subvention du budget principal, prévue cette année à hauteur de 950 K€, légèrement inférieure à celle effectivement apportée en 2019 (980 K€).

S'agissant de la temporada, la programmation 2022 prévoit cinq corridas et deux novilladas, à l'identique de 2021.

Les dépenses proposées s'élèvent globalement à 1 083 K€, légèrement inférieures à l'inscription du Budget 2021.

Les plateaux taurins (taureaux et toreros) représentent 628 K€ et les frais liés à l'organisation 375 K€, auxquels s'ajoutent la dotation aux amortissements pour 60 K€.

Ce budget comprend également l'organisation de la manifestation Campo de feria qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 K€.

Les recettes de cette temporada sont constituées par la billetterie des spectacles (874 K€), une quote-part de taxe de séjour (55 K€), les visites des arènes (15 K€), les partenariats (30 K€) et diverses autres recettes (29 K€).

Par ailleurs, concernant le bâtiment proprement dit des arènes, qui accueille concerts, réceptions, diverses manifestations artistiques, spectacles taurins et équestres, il est proposé d'inscrire une subvention d'équilibre du budget principal destinée à couvrir uniquement la dotation aux amortissements de cet édifice (évaluée à 60 K€).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (avec mandat), Mme DUPREUILH (avec mandat), Mme HERRERA-LANDA, M. ABADIE, M. BERGE, M. ESTEBAN.

Par délégation du Maire


David Tollis

Directeur général adjoint

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne